EPF NORMANDIE

DIRECTION GENERALE

CA 23/11/17 – N°03

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 23 novembre 2017 au Conseil Départemental de la Seine-Maritime à ROUEN, sous la présidence de M. Luc LEMONNIER, en présence du représentant de Mme la Préfète de la Région Normandie, de M. Thierry PILLET, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

VU le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014 et n°2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,

SUR les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

APRES EN AVOIR DELIBERE
D E C I D E

- de prendre acte de l'analyse des conditions permettant l'expérimentation de portages fonciers sur le moyen et long terme.

- de retenir les deux axes de développement proposés et décide :
. Pour la création d'une organisme de foncier solidaire : de lancer une étude afin de valider son potentiel en Normandie, de définir les sites d'expérimentations et préciser ses conditions de mise en place, de fonctionnement et de gouvernance.
. Pour la création d'une filiale : de retenir le projet de nouvelle gare comme périmètre d'expérimentation et d'autoriser le Directeur Général de l'EPF Normandie à se doter d'un accompagnement juridique pour la mise en point de ce projet.

Pour le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie, absent,

L. LEMONNIER

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

G. GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le 30 NOV. 2017
La Préfète,

Pour la Préfète et par délégation
Le secrétaire général
pour les affaires régionales
de la région Normandie
Nicolas HESSE